

Réaménagement et renégociation de divers contrats de prêts

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'état de dette au 1^{er} janvier 1996 fait apparaître des anciens prêts à taux fixe supérieurs à 9 % et des taux révisables assortis d'une marge élevée (TME + 0,90 et + 1,20 ; Pibor + 0,40 et 0,45) d'une durée résiduelle globale de 3 ans et 11 mois.

Notre encours actuel étant majoritairement en taux variable et révisable (61 %), il est préférable de rééquilibrer notre dette en taux fixe, d'autant que le niveau actuel des taux fixes est très attractif. Pour ces raisons, une mise en concurrence a été effectuée auprès de 12 organismes financiers pour un refinancement avec les caractéristiques suivantes :

- Montant : 78 MF
- Durée : 3 ans
- Taux : Fixe classique ou référencé sur BTAN 2 ans.

11 établissements bancaires ont répondu à notre demande. Après examen des différentes propositions, la commission d'appel d'offres, réunie le 4 avril 1996, a souhaité que la Ville de Besançon maintienne son encours avec ses principaux prêteurs, pour les raisons suivantes :

- les meilleures propositions émanent de nos principaux prêteurs,
- la Ville de Besançon entend maintenir de bonnes relations partenariales avec les principaux établissements financiers locaux.

1 - Réaménagement de 2 contrats de prêts à taux fixe auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Ces deux prêts, au taux fixe élevé, contractés initialement auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations seront réaménagés auprès de la même banque, sur leur durée résiduelle et selon les conditions suivantes :

N° Contrat	Taux initial	Capital restant dû après échéance 96	Durée résiduelle	Indemnité de remboursement anticipé	Commission d'intervention	Montant prêt de substitution	Nouveau taux	Durée
80 015	9,51	20 026 628,30	3 ans	952 266,18	20 026,63	20 026 628,30	5,95	3 ans
81 008	9,01	14 178 917,37	2 ans	638 760,23	14 178,92	14 178 917,37	5,65	2 ans
				1 591 026,41	34 205,55			

Le montant des prêts de substitution est équivalent au capital restant dû après échéance 1996. Les indemnités de remboursement anticipé et les commissions seront autofinancées. Sur la durée des prêts, nous obtenons un gain budgétaire de 601 112 F et actualisé de 383 036 F.

Au vu de l'avis de la commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Maire à signer les contrats de prêts de substitution avec la Caisse des Dépôts et Consignations et à effectuer les opérations budgétaires nécessaires :

Budget Principal		
Dépenses		
- Pour le paiement des indemnités de remboursement anticipé et des commissions		
. virement de crédits	du 936.6611.90018.20200 au 936.668.89146.20200	970 000
. virement de crédits	du 936.6611.20200 au 936.668.89146.20200	250 000
. transfert de crédits	du 910.1642.20200 au 936.668.89146.20200	410 000
	TOTAL	1 630 000

2 - Renégociation de prêts auprès du Crédit Local de France, de la Caisse d'Epargne et remboursement anticipé de capital auprès de la Banque de l'Economie Crédit Mutuel

Divers prêts contractés initialement auprès du Crédit Local de France, de la Caisse d'Epargne et de la Banque de l'Economie Crédit Mutuel seront remboursés par anticipation et refinancés auprès :

- du Crédit Local de France pour 35 235 000 F,
- de la Caisse d'Epargne pour 8 419 000 F.

La mobilisation des fonds aura lieu le 25/05/1996 selon les conditions suivantes :

Budget Principal

N° contrat	Taux initial	Durée résiduelle	Remboursement capital		Indemnité de remboursement anticipé	Montant du refinancement	Nouveau taux	Durée
			capital restant dû après échéance	partiel				
Crédit Local de France								
86004	11,52	2 ans	11 354 956,02		654 045,47			
87004	9,5	6 ans	8 327 921,03		395 576,25			
93008	TME + 0,90	7 ans	15 551 792,98		0			
<i>Sous-total</i>			<i>35 234 670,03</i>		<i>1 049 621,72</i>	<i>35 235 000</i>	5,45	3 ans
Caisse d'Epargne								
92010	TME + 1,20	1 ans 6 mois	5 288 518,40		222 646,62			
93007	Pib 3 mois + 0,40	11 ans 9 mois	0	2 000 000	0			
<i>Sous-total</i>			<i>7 288 518,40</i>		<i>222 646,62</i>	<i>8 419 000</i>	BTAN 2 ans + 0,40	3 ans
Banque de l'Economie Crédit Mutuel								
92007	Pib 3 mois + 0,45	3 ans 6 mois		2 000 000	0			
<i>Sous-total</i>			<i>2 000 000</i>					
TOTAL GENERAL			44 523 188,43		1 272 268,34	43 654 000		

*** Remboursements anticipés**

- Capital remboursé	44 523 188,43 F
- Indemnités	1 272 268,34 F
	<u>45 795 456,77 F</u>

*** Refinancement**

- Prêts de refinancement :	43 654 000,00 F
- Autofinancement :	2 141 456,77 F
	<u>45 795 456,77 F</u>

Budget Assainissement

N° contrat	Taux initial	Durée résiduelle	Remboursement capital		Indemnité de remboursement anticipé	Montant du refinancement	Nouveau taux	Durée
			capital restant dû après échéance	partiel				
<i>Crédit Local de France</i>								
87005	9,5	6 ans	141 151,26		6 704,68			
<i>Total</i>			<i>141 151,26</i>		<i>6 704,68</i>	<i>141 000</i>	<i>5,45</i>	<i>3 ans</i>

*** Remboursement anticipé**

- Capital remboursé :	141 151,26 F
- Indemnité :	6 704,68 F
	<u>147 855,94 F</u>

*** Refinancement**

- Prêt de refinancement :	141 000,00 F
- Autofinancement :	6 855,94 F
	<u>147 855,94 F</u>

Sur la durée du prêt, nous obtenons un gain budgétaire de 28 110 F et actualisé de 11 925 F.

Au vu de l'avis de la commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Maire à signer les contrats de prêts de refinancement et à effectuer les opérations budgétaires nécessaires :

BUDGET PRINCIPAL					
DEPENSES			RECETTES		
- Pour le remboursement anticipé de capital			- Prêt de refinancement		
. Ouverture de crédits	910.1642.89146.20200	43 654 000	. Ouverture de crédits	914.1642.89146.20200	43 654 000
. Virement de crédits	du 910.1642.20200 au 910.1642.89146.20200	870 000			
		44 524 000			
- Pour le versement des indemnités de remboursement anticipé					
. Transfert de crédits	du 910.1642.20200 au 936.668.89146.20200	663 000			
. Virement de crédits	du 936.6611.20200 au 936.668.89146.20200	610 000			
		1 273 000			

BUDGET ASSAINISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
- Pour le remboursement de capital restant dû			- Prêt de refinancement		
. Ouverture de crédits	893.1643.89146.30800	141 000	. Ouverture de crédits	893.1643.89146.30800	141 000
. Virement de crédits	du 893.1643.30800 au 893.1643.89146.30800	160			
		141 160			
- Pour le versement de l'indemnité de remboursement anticipé					
. Virement de crédits	du 993.668.30800 au 993.668.89146.30800	6 750			

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, je n'ai pas d'observation particulière à formuler sur ce rapport. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois qu'on nous propose ce type de réaménagement de nos contrats de prêts mais c'est l'occasion pour moi de vous faire une suggestion qui, j'en suis sûr, retiendra l'attention de votre Premier Adjoint.

Les bonnes conditions dans lesquelles une collectivité locale, saine budgétairement, peut contracter de nouveaux emprunts ou renégocier sa dette, tient, on l'observe de plus en plus et c'est une pratique de transparence qui se développe, à sa capacité à accepter de se faire noter sur le marché financier par des agences qui sont de réputation internationale, des agences dites de notation, qui procèdent à l'expertise de l'état budgétaire et financier d'une collectivité, la note et en fonction de cette note permet à la collectivité d'obtenir dans des conditions plus ou moins favorables les emprunts qu'elle contracte à des taux plus ou moins intéressants.

Je crois qu'il serait intéressant pour la Ville de Besançon, vous qui soulignez régulièrement la qualité que nous reconnaissons d'ailleurs à vos services de sa gestion financière, que vous acceptiez dans ce souci de transparence ce principe d'expertise et de notation afin que l'on puisse ainsi juger des conditions dans lesquelles la Ville est notée et des conditions dans lesquelles elle peut en effet se situer par rapport à d'autres collectivités ayant un budget et des conditions de fonctionnement similaires. Je crois que c'est un élément de référence qu'on apprécierait lors du vote des budgets futurs.

M. LE MAIRE : Avez-vous une idée du coût de ce genre de proposition ?

M. VIALATTE : Oui, c'est une opération dont le coût annuel doit être de l'ordre de 100 à 150 000 F au maximum parce qu'elle comporte une phase d'expertise qui est utile aux services pour prendre en compte l'appréciation que portent des spécialistes des questions budgétaires et financières d'un budget.

M. VUILLEMIN : Si l'on suit la proposition que vous venez de nous faire, nous serions contraints d'avoir recours aux marchés obligataires directement sans avoir recours aux banques. Nous, nous avons fait le choix de nous tourner vers les banques. Vous pouvez voir que l'on fait appel à la mise en concurrence : on avait sollicité 12 établissements bancaires, 11 ont répondu. Je précise, puisque vous avez parlé de clarté et de transparence, que toutes ces renégociations, etc. passent en Commission d'appel d'offres. Les choses se font dans la clarté, dans la transparence devant la Commission.

Ce que je voudrais souligner, c'est que la gestion active de la dette que nos services font, je dirais au quotidien, permet d'obtenir des résultats très intéressants. Je les avais rappelés en janvier au moment des orientations budgétaires et peut-être encore en mars au moment du vote du budget. J'ajouterai que la solution que vous nous préconisez nous contraindrait à avoir recours à des emprunts de l'ordre de 100 MF, voyez que là par exemple on renégocie 78 MF, etc. Donc tout ceci pour vous dire que pour l'instant nous avons fait un autre choix, nous tourner vers la concurrence bancaire. Ce système nous donne actuellement entière satisfaction et, a priori, je ne vois pas la nécessité de suivre votre proposition.

M. LE MAIRE : Que l'on peut toujours étudier plus à fond. C'est une idée que vous avez lancée, on vous en remercie.

M. JACQUEMIN : Je voulais faire observer, Monsieur le Maire, que les renégociations actuellement des taux se font autour des 5,5 %. C'est un progrès considérable qu'il faut saluer ici puisque si les taux d'intérêts ont baissé, c'est en grande partie dû à la volonté de l'Etat et du Gouvernement d'aller dans ce sens. Vous avez pris un peu l'habitude ici et là d'interpeller le Gouvernement, je ferai observer que voilà un point très positif, Monsieur le Maire. Rien que sur les emprunts Crédit Local de France et Crédit Mutuel, vous obtenez un gain budgétaire de 5 MF environ sur 46 MF environ, c'est tout de même important et cela démontre combien la baisse des taux d'intérêts est importante pour l'équilibre de gestion de nos collectivités.

Au passage, je signale aussi car je crois que cela n'a pas été fait, que vous devriez avoir la notification de la Dotation de Solidarité Urbaine et qu'elle est en forte augmentation pour la Ville de Besançon (près de 20 %) puisque nous passons de 7,5 MF à 9 MF. Je crois que cela valait la peine d'être salué, Monsieur le Maire, puisque cela n'a été connu qu'après la discussion budgétaire.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur le Député. Si vous souhaitez que je m'en félicite et que je remercie le Gouvernement des quelques bonnes nouvelles que vous venez d'annoncer, vous transmettez mes remerciements à qui de droit, bien entendu.

M. PINARD : Cela peut être intéressant mais ce qui est gênant, c'est que lorsqu'il y a des bonnes notes, personne n'en parle mais quand on régresse, toute la presse spécialisée en «cause». Si je ne me trompe pas, dans la presse spécialisée, on a fait état de la baisse de note du Département des Hauts de Seine récemment et je crois des Yvelines aussi.

M. LE MAIRE : Il y a des bonnes et des mauvaises notes. Il vaut toujours mieux aller de l'avant.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Visa préfectoral du 25 avril 1996.